

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N° 1310

présenté par  
M. Breton

à l'amendement n° 1041 de Mme Dubost

-----

### ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 17 et 18.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

C'est contraire aux droits de l'enfant d'être privé d'action en recherche de paternité contre son géniteur.